

# CHARTRE DU BON USAGE DES LOCAUX DE LA VILLE

**CETTE CHARTE S'INSCRIT DANS LE CADRE DU PROGRAMME CLIMAT-AIR-ENERGIE.**

La Ville de Bois-Guillaume reconnaît l'urgence face au changement climatique et mène une politique volontariste autour du développement durable et de la transition écologique, qui se traduit notamment par un engagement dans la démarche de labélisation Climat-Air-Energie (CAE).

Le programme d'actions CAE de Bois-Guillaume, élaboré en collaboration avec l'ensemble des services municipaux, des élus et des partenaires, reflète une vision à long terme déclinée en objectifs opérationnels à court terme en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation aux effets du dérèglement climatique, de protection de l'environnement, de maîtrise des énergies et des ressources.

Pour atteindre ces objectifs, la mobilisation de tous les acteurs économiques et sociaux du territoire est nécessaire. En premier lieu, la commune se veut davantage écoresponsable et exemplaire à travers les actions de ses agents. Elle souhaite également mobiliser et fédérer les habitants, les entreprises et les associations autour de la transition écologique, favoriser l'émergence d'initiatives écoresponsables et de projets innovants.

## **POURQUOI CETTE CHARTE ?**

Chauffage, climatisation, ménage des locaux... laissent une empreinte environnementale importante : consommation d'énergie et de matières premières, production de déchets, de polluants, de gaz à effet de serre.

Nous pouvons agir au quotidien, à titre individuel mais également à travers nos activités professionnelles et associatives, en mettant en place et appliquant les comportements écoresponsables et les actions simples pour réduire notre impact sur l'environnement.

**La présente charte a pour objet de formaliser les conditions d'utilisation écoresponsables des locaux communaux mis à disposition de façon ponctuelle ou récurrente.**

Je, soussigné(e) , représentant l'association

- m'engage à respecter les prescriptions suivantes dans le cadre d'activités récurrentes ou de manifestations ponctuelles organisées en tout ou partie dans les locaux ou sur les espaces mis à disposition par la Ville à titre gratuit comme à titre payant :
  - Limiter la consommation d'**énergie** au quotidien dans les locaux mis à ma disposition par la Ville :
    - privilégier l'éclairage naturel (lumière du jour plutôt que système d'éclairage)
    - éteindre les lumières en sortant d'une pièce
    - éviter le surchauffage
      - en respectant la température programmée dans les locaux régulés par un système automatique de chauffage
      - en respectant la température maximum autorisé dans les locaux dépourvus de programmation automatique (cf. tableau en annexe)
    - limiter les déperditions de chaleur (chauffer raisonnablement la pièce ; fermer les volets, stores ou rideaux pendant la nuit ; dégager les radiateurs de tout ce qui peut empêcher une bonne diffusion de la chaleur; fermer les portes de communication avec les espaces pas ou peu chauffés)
  - Réduire les consommations d'**eau** :
    - économiser l'eau du robinet et écourter les douches dans les vestiaires
    - choisir le bon débit de chasse d'eau
    - signaler à la Mairie toute fuite sur un robinet ou une chasse d'eau
  - Réduire la production de **déchets** et améliorer la performance sur le tri des déchets :
    - assurer le tri des déchets selon les consignes de la Métropole (cf. plaquette annexée)
    - valoriser les déchets résiduels : bouchons, outils d'écriture, piles
    - éviter les produits à usage unique (privilégier gourdes réutilisables, gobelets consignés, vaisselle lavable et réutilisable...)
    - diminuer les emballages
    - privilégier le matériel sportif ou culturel écoconçu et labellisé
    - réduire le gaspillage alimentaire lors des évènements organisés
    - réduire ses déchets de communication (économiser le papier en limitant les impressions, privilégier les envois électroniques des invitations plutôt que l'impression papier, utiliser du papier recyclé, recycler le papier dans les containers de tri)
  - Veiller à la **qualité de l'air** intérieur :

- ouvrir les fenêtres plusieurs fois par jour pour renouveler l'air intérieur (les ouvertures doivent être brèves en période hivernale afin de limiter les déperditions d'énergie)
  - utiliser des produits nettoyants respectueux de l'environnement et de la santé
- 
- Informer, sensibiliser et inciter les usagers et le public à favoriser les modes de **déplacement** alternatifs à la voiture (transport en commun, vélo, covoiturage) ;
- 
- [FACULTATIF]m'engage à mettre en œuvre les actions suivantes en faveur du développement durable ne figurant pas dans les engagements communs listés ci-dessus :

Je m'engage à me faire l'ambassadeur de la charte auprès des adhérents, bénéficiaires et usagers de l'association.

J'ai lu et accepte la mise en application de ces principaux fondements au sein de mon association ou organisation pour une démarche responsable en faveur de l'environnement.

Date :

Signature :

**LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE EN FAVEUR D'UN USAGE DES LOCAUX RESPECTUEUX DU LABEL CAE**

La Ville s'engage avant toute chose à être à l'écoute des propositions des associations pour favoriser la bonne application de la charte et accompagner les bonnes initiatives des associations allant dans le sens de la bonne utilisation des locaux.

La Ville s'engage à :

- installer, dès que les installations existantes le permettent, des réducteurs de débit d'eau sur les robinetteries des locaux mis à disposition des associations,
- mettre en place exclusivement des éclairages LED dans tous ses bâtiments,
- mettre à disposition de poubelles de tri dans tous les locaux utilisés par les associations.

ANNEXE 1 : PLAQUETTE DE PRESENTATION "BOIS-GUILLAUME TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ECOLOGIQUE"

ANNEXE 2 : TABLEAU DES TEMPERATURES MAXIMUM OU PREPROGRAMMEES DES LOCAUX MIS A DISPOSITION

ANNEXE 3 : PLAQUETTE DE TRI DES DECHETS DU SMEDAR

## Indicatif des températures des locaux

Site	Circuit	Période de fonctionnement du chauffage							Chauffage pendant les vacances scolaires		Températures de consigne (°C)	
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Oui / Non	Température réduit		
Gymnase Apollo	Radiateurs	X	X	X	X	X	X	X		oui	14	16
	Aérothermes									oui		14
DOJO Apollo	Aérothermes	X	X	X	X	X		X		oui	14	19
	Radiateurs	X	X	X	X	X					17	19
Police Municipale	Radiateurs	X	X	X	X	X					17	19
	Radiateurs	X	X	X	X	X					17	19
Hôtel de ville	Salle des mariages	X	X	X	X	X	X	X			14	19
CLIC	Annexe clic	X	X	X	X	X					17	19
	Radiants gaz	X	X	X	X	X	X				14	16
Gymnase Codet	Salle de restauration	X	X	X	X	X					17	19
	Radiateurs										17	19
Ecole de Musique	Plancher chauffant	X	X	X	X	X					17	19
Bibliothèque	Radiateurs	X	X	X	X	X	X			oui	17	19
	Radiateurs	X	X	X	X	X	X	X		oui	17	19
Club House Tennis	Chauffage électrique	X	X	X	X	X				oui	17	19
	Radiateurs	X	X	X	X	X				non	17	19
Espace Guillaume le Conquérant	Radiateurs	X	X	X	X	X				oui	17	19
	Radiateurs	X	X	X	X	X				non	17	19
Espace Multi-fonction Mont Fortin	Radiateurs	X	X	X	X	X	X			oui	17	20
	Radiants										16	18
Mairie Presbytéral	Radiateurs	X	X	X	X	X	X			oui	17	19
	CTA	X	X	X	X	X	X			oui	12 17	19
USCB Foot	Chauffage électrique	X	X	X	X	X	X	X		oui	14	16
	Chauffage électrique	X	X	X	X	X	X	X		oui	17	19
Salle Schumann	Chauffage électrique	X	X	X	X	X	X	X		oui	14	16
	Chauffage électrique	X	X	X	X	X	X	X		oui	17	19